

Convention d'utilisation provisoire

entre

La Société d'Equitation du Vallon de Saint-Imier

et

Viviane Auberson, Flavien Auberson et Jacques Perrin

Heures de manège hiver 2016-2017 :

Mercredi soir : 19h00-21h00 du 16.11.2016 au 29.03.2017

Dimanche après-midi : 13h00-16h00 du 20.11.2016 au 26.03.2017

Le manège est également mis à disposition pour les cours d'hiver de la Société d'Equitation du Vallon de Saint-Imier (jour et période à définir).

Les utilisateurs sont priés de ramasser les crottins à l'intérieur et l'extérieur du manège.

Terrain en sable « Châtillon » :

En compensation, les cavaliers du manège ont droit à l'utilisation en sable « Châtillon », dès son ouverture au printemps et jusqu'à fermeture en automne.

Viviane et Flavien Auberson ont accès au terrain en sable « Châtillon » pour les leçons d'équitation.

Les utilisateurs sont priés de ramasser les crottins à l'intérieur et l'extérieur du carré de sable.

Date :

Signatures :